

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1402

présenté par

M. Door, M. Lurton, M. Cherpion, Mme Bonnivard, Mme Lacroute, Mme Corneloup,
Mme Valentin, M. Quentin, Mme Tabarot, Mme Levy, M. Kamardine, M. Sermier, M. Hetzel,
M. Grelier, Mme Louwagie, M. Jean-Claude Bouchet, M. Bazin, M. de Ganay, M. Perrut,
M. Abad, Mme Anthoine, M. Boucard, M. Reda, M. Dive et M. Viala

ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa de l'article 17 traite des exonérations de charges pour les jeunes entreprises innovantes.

A ce titre, il prévoit une nouvelle dérogation au principe de compensation.

En cohérence avec les autres amendements prévu pour supprimer les non-compensations, cet amendement prévoit de supprimer cet alinéa de l'article 17 afin que le droit commun s'applique.